



## AUX MEMBRES DE LA COMMISSION AD HOC DU BUREAU SUR LA CONVENTION DE L'UE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE

Secrétariat de l'Assemblée  
Carnet de bord n°2003/44  
3 avril 2003

La Commission *ad hoc* du Bureau sur la Convention de l'UE sur l'avenir de l'Europe, réunie à Strasbourg le mardi 1<sup>er</sup> avril 2003 sous la présidence de M. Schieder, en ce qui concerne:

- *Projet de déclaration sur la nécessité d'intégrer une mention spécifique aux relations institutionnelles privilégiées unissant le Conseil de l'Europe à l'Union européenne au sein du futur Traité constitutionnel* : a examiné et a approuvé la déclaration et a décidé d'en changer l'intitulé comme suit « Déclaration sur un partenariat institutionnel renforcé entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne »,
- *Le rôle dévolu aux parlements nationaux dans le futur Traité constitutionnel* : a tenu à un échange de vues ;
- *Dates et lieux de la prochaine réunion* :
  - . Bruxelles, jeudi 24 avril 2003 de 13h00 à 14h00 (réunion informelle)
  - . Strasbourg, au cours de la prochaine partie de session (23-27 juin 2003)

Agnès Nollinger/Alexandra Alléon

---

cc. Secrétaire Général de l'Assemblée  
Secrétariat de l'Assemblée  
Secrétaires des Délégations Nationales  
Secrétaires des Groupes Politiques de l'Assemblée  
Invités spéciaux et Observateurs auprès de l'Assemblée  
Directeurs Généraux  
Directeur de Cabinet du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe  
Secrétaire du Comité des Ministres  
Directeur de la Communication et de la Recherche  
Représentations Permanentes auprès du Conseil de l'Europe